

DEMANDE DE CRÉDIT D'OUVRAGE

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

Objet :

Assainissement de l'éclairage public
Demande de crédit d'ouvrage de CHF 100'000.00



Descriptif de la demande :

L'éclairage public améliore la qualité de vie et la sécurité des usagers des routes, des chemins et des places pendant la nuit.

Sur les 207 points lumineux situés sur la commune, il y a actuellement 135 luminaires LED installés, ce qui correspond à 65% du parc.

Dans un esprit d'économie d'énergie et de réduction de pollution lumineuse, nous devons, selon la Loi sur l'énergie, assainir notre éclairage public en remplaçant les éclairages d'anciennes technologies par des LED d'ici 2028 au plus tard.

La première étape comporte le remplacement de 46 têtes d'éclairage ainsi que la modification des 124 luminaires LED existants pour être pilotés à distance.

Le passage d'une lampe au sodium à une LED représente une économie d'énergie de 62%. Les 26 éclairages restants seront remplacés lors de la réalisation de projets prévus comme Valtraloc ou Bugnons-Condémine.

Sur tous ces luminaires, nous pourrions procéder autant aux extinctions nocturnes qu'aux abaissements programmés de l'éclairage.

De plus, avec cette solution, les luminaires des passages piétons peuvent être programmés différemment afin de maintenir l'éclairage durant toutes les heures de la nuit.

Avec cet investissement, nous pourrions gérer l'éclairage d'une façon encore plus ciblée. Cela nous permettra une gestion centralisée du parc d'éclairage à distance pour pouvoir par exemple :

- Appliquer des profils d'abaissement différenciés en fonction du jour de la semaine (p.ex. heure d'abaissement plus tardive les nuits de vendredi et samedi).
- Prévoir des jours d'exception avec un profil d'éclairage dédié, par exemple pour des manifestations ou jours de fêtes.
- Adapter les profils d'abaissement à distance sans devoir visiter chaque point lumineux.
- Surveiller les points lumineux à distance, créant des alarmes en cas de défaillance.
- Générer des rapports sur le fonctionnement de l'éclairage et de sa consommation.
- Appliquer et configurer l'éclairage dynamique par détection.

Le gain supplémentaire de cette gestion est de 20 à 31 % sur les axes principaux et de 33 à 50 % en zones résidentielles voir même à 74% en gestion dynamique.

Pour cette dernière, comme installée sur le tronçon rénové de la route des Colombettes, il faudrait équiper chaque luminaire d'un détecteur (env.220.-/pce) donc à réserver uniquement pour des certaines routes collectrices par exemple.

Finalement, ces améliorations auront un effet très positif sur la nature, en particulier sur l'activité des insectes pollinisateurs nocturnes et tous les animaux actifs durant la nuit. Ceci permet également une réduction notable des émissions lumineuses et donne à la population la possibilité de redécouvrir le ciel étoilé.

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de CHF 100'000.00

6150.5010.15 Assainissement de l'éclairage public

Financement :

Par emprunt ou par liquidités : CHF 100'000.00

Frais financiers :

Intérêts estimatifs si emprunt 2.00 % : CHF 2'000.00

Amortissement 5.00 % : CHF 5'000.00

Charges annuelles : CHF 7'000.00